

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE

DE MONTARDON



NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 9 octobre 2024		

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, F. SUBIAS, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, F. COUDURE, T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : Mme S. PIZEL procuration à Mme LABORDE, Mme F. COUDURE à M. TIRCAZES

Mme LABORDE a été élue secrétaire de séance.

N°2024/52

Subvention exceptionnelle – vallée d'Aspe

M. le Maire indique à l'assemblée que la commune souhaite s'engager dans une action de solidarité pour soutenir la population de la vallée d'Aspe.

En effet, le département a connu un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024. L'épisode pluvieux de cette nuit a été d'une telle intensité que les communes des Pyrénées-Atlantiques en particulier de la Vallée d'Aspe (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos) ont été durement touchées. Les habitants, administrés ou simplement de passage dans ces communes ont considérablement soufferts par ces conséquences climatiques dramatiques.

Considérant les dégâts matériels importants mais aussi les effets psychologiques que de tels sinistres peuvent avoir un appel à la solidarité a été lancé par l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire propose d'allouer à cette cause une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Cette somme sera versée sur le compte bancaire de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques « ADM64 – intempérie 2024 BNP PARIBAS PAU UNIVERSITE IBAN : FR76 3000 4010 8200 0100 4051 679 Code Banque : 30004 – Code Agence : 01082 – Numéro de Compte : 00010040516 – Clé : 79. Les fonds seront entièrement reversés aux quatre communes en particulier reconnues en état de catastrophe naturelle pour l'épisode pluvieux et inondations de la nuit du 6 au 7 septembre 2024 par arrêté ministériel.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention de 1 000 € destinée à soutenir la population de la vallée d'Aspe suite à un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.